



SAFETY DATA SHEET

INDUSTRIES 3R

Section 1 : IDENTIFICATION

IDENTITY

Part Number **3R123**
Identity Aramid / fiberglass fabric
Description Aramid fiber tape with a fiberglass inner core

SUPPLIERS

Industries 3R Inc.
55, Road 116 West, Danville, (Québec) J0A 1A0
819-839-2793
Info@industries3r.com
www.industries3r.com
Recommended use of the product: data not available

Section 2 : HAZARDS IDENTIFICATION



WARNING

Precautionary Statements:

P281: Wear personal protective equipment as required
P302: If on skin, wash with mild soap and running water
P304: If inhaled, move individual to fresh air. Seek medical attention if irritation persists
P305: If in eyes, flush eyes at least 15 minutes; seek medical attention if irritation persists
P305: In case of contact with eyes, rinse for at least 15 minutes; Seek medical advice if irritation persists.

Hazard Statements: N/A

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Chemical Abstracts Service Number: N/A

Hazardous Ingredients	Weight	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	Other
Fiberglass, continuous filament	Proprietary	b.	5 mg/m ³ . 8hr TWA (inhalable) 1 fiber/cm ³ 8-hr TWA (respirable)	3 x 10 ⁶ fibers/m ³ 10-hr TWA (NIOSH)

Poly(terephthaloylchloride/p phenylenediamine)/para- aramid	Proprietary	a.	a.	-----
Poly (isophthaloylchloride/m phenylenediamine) /meta- aramid	Proprietary	a.	a.	-----
N,N-dimethylacetamide DMAC	< 1.0	10 ppm	10 ppm	
N-methyl-2-pyrrolidone (NMP)	< 2.0	-----None established-----		
Nonhazardous Ingredients	Weight	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	Other
Sizing/ finish	Proprietary	-----None established-----		
Water	Proprietary	-----None established-----		

a. OSHA has not established a specific PEL (Permissible Exposure Limit) for para-aramid or meta-aramid nor has the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) established a TLV (Threshold Limit Value). They are considered to be "particulate not otherwise regulated" (PNOR) and are covered under the OSHA nuisance dust PEL's of 5 mg/m³ for the respirable dust fraction and 15 mg/m³ for the total dust fraction for an 8-hr TWA (Time Weighted Average).

IARC rated p-aramid fibrils as "non-classifiable as to its carcinogenicity for animals and for humans": Class III. However, it is strongly recommended not to exceed 2 RFP/ml as 8 hour TWA, with a concentration of 2.5 RFP/ml (15 min.) as a ceiling value. RFP (respirable, fiber-shaped particulates) are fragments with diameters less than 3µm, lengths up to 100µm and a length/diameter ratio of at least 3:1.

b. OSHA has not established a specific PEL for fibrous glass. It is considered to be a "particulate not otherwise regulated" (PNOR) and is covered under the OSHA nuisance dust PEL's of 5 mg/m³ for the respirable dust fraction and 15 mg/m³ for the total dust fraction for an 8-hr TWA (Time Weighted Average).

Section 4 : FIRST AID MEASURES

Inhalation:	Move individual to fresh air. Seek medical attention if irritation persists.
Skin Contact:	Wash with mild soap and running water. Use a washcloth to help remove fibers. To avoid further irritation do not rub or scratch irritated areas. Rubbing or scratching may force fibers into the skin. Seek medical attention if irritation persists.
Eye Contact:	Flush eyes with flowing water for at least 15 minutes. Seek medical attention if irritation persists.
Ingestion:	N/A (Not Applicable)

Section 5 : FIRE FIGHTING MEASURES

Extinguishing Equipment: water, foam, carbon dioxide, dry chemical

Special Fire-Fighting Instructions: In a sustained fire, self contained breathing apparatus should be worn.

Unusual Fire and Explosion Hazards: Meta-aramid fiber is inherently flame resistant; however, if combustible materials are collected on meta-aramid constructions, such as filter media, and exposed to an ignition source, these materials may ignite. Further, the presence of non-combustible dusts such as copper oxide, iron oxide, and lead oxide can negate the inherent flame resistance of meta-aramid. If material ignites, toxic and irritating gases will be emitted. (See Section 10.)

An accumulation of p-aramid dust and fly in sufficient concentration could present a fire risk. Para-aramid dust particles are potentially explosive (Class ST 1); keep all sources of ignition away from those areas where concentrations may occur. Take into account the possible effects of an electrostatic charge.

Section 6 : ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Action To Take For Spills (Use Appropriate Safety Equipment/PPE):

For solid product, not applicable.

For dusts and fibers generated during fabrication, vacuum and containerize.

Section 7 : HANDLING AND STORAGE

Handling: See Section 8.

Storage: No special precautions necessary.

Disposal: Dispose in accordance with federal, state and local regulations as a solid nonhazardous waste. DMAC in wastewater streams contributes to the Biological Oxygen Demand (BOD) but is readily biodegradable in conventional biological sewage treatment systems. Wastewater containing DMAC should be disposed of in accordance with state and local regulations for wastewater discharges.

Section 8 : EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

Ventilation:	General dilution ventilation and/or local exhaust ventilation should be provided, as necessary, to maintain exposures below PEL's or TLV's. Adequate ventilation must be provided at elevated temperatures.
Respiratory Protection:	A properly fitted NIOSH/MHSA approved disposable dust respirator such as the 3M model 8210 or model 9900 (in high humidity environments) or equivalent should be used when: high dust levels are encountered; the level of glass fibers in the air exceeds the OSHA permissible exposure limits; or if irritation occurs. Use respiratory protection in accordance with your company's respiratory protection program and OSHA regulations under 29 CFR 1910.134.
Eye Protection:	Safety glasses, goggles or face shields should be worn whenever fiberglass materials are being handled.
Protective Clothing:	Wear loose fitting, long sleeved shirt that covers to the base of the neck, and long pants. Skin irritation from exposure to fiberglass is known to occur chiefly at pressure points such as around the neck, wrist and waist. Wear gloves when handling product.
Work/Hygienic Practices:	Handle in accordance with good industrial hygiene and safety practices: <ul style="list-style-type: none"> - Avoid unnecessary exposure to dusts and fibers - Remove fibers from skin after exposure - Be careful not to rub or scratch irritated areas. Rubbing or scratching may force the fibers into the skin. The fibers should be washed off. Use of barrier creams can, in some instances, be helpful. - Use vacuum equipment to remove fibers and dusts from clothing. COMPRESSED AIR SHOULD NEVER BE USED. Always wash work clothes separately and wipe out the washer/sink in order to prevent loose glass fibers from getting on other clothes. - Keep the work area clean of any dusts and fibers generated during fabrication. Use vacuum equipment to clean up dusts and fibers. Avoid

	<p>sweeping or using compressed air as these techniques resuspend dusts and fibers into the air.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Have access to safety showers and eye wash fountains. - For professional use only. Keep out of children's reach.
Exposure Limits (TLVS):	N/A

Section 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Melting Point (Softening):	Thermal degradation with loss of products strength begins above 300°C (572°F)
Boiling Point (°C):	N/A (Not Applicable)
Specific Gravity (Bare Glass):	N/M (Not Measured)
Percent Volatile:	N/A
Vapor Pressure (mm Hg):	N/A
Vapor Density (Air=1):	N/A
Evaporative Rate (Ethyl Ether=1):	N/A
Solubility in water:	Not soluble
Appearance and odor:	Yellow / tan colored, no odor
pH:	N/A
Relative Density:	N/A
Upper/Lower Flammability or Exposure Limits:	N/A
Freezing Point:	N/A
Flash Point:	N/A
Partition coefficient (n-octanol/water):	N/A
Auto Ignition Temperature:	N/A
Decomposition Temperature:	N/A
Viscosity:	N/A

Section 10 : STABILITY AND REACTIVITY

Stability (Conditions to Avoid):	Heating material above 250oC will rapidly volatilize NMP, Adequate ventilation must be provided.
Stabilizers:	N/A
Incompatibility (Materials to Avoid):	None known.
Hazardous Decomposition Products:	Sizings or binders may decompose in a fire. Primary decomposition products include carbon monoxide, carbon dioxide, other hydrocarbons and water.
Hazardous Polymerization:	Will not occur.
Flash Point (oF):	N/A (Not Applicable)
Auto Ignition Temperature (oF):	N/A
Flammability Limits (%):	LEL: N/A UEL: N/A

Section 11 : TOXICOLOGICAL INFORMATION

Primary Routes of Exposure: Inhalation and skin contact.

Health Hazards (Including acute and chronic effects and symptoms of overexposure):

ACUTE :

Inhalation:	Inhalation of dusts and fibers may result in irritation of the upper respiratory tract (mouth, nose and throat)
Skin Contact:	Skin contact with dusts and fibers may produce itching and temporary mechanical irritation.
Eye Contact:	Eye contact with fibers and dusts may produce temporary mechanical irritation.
Ingestion:	Temporary mechanical irritation of the digestive tract. Observe individual. If symptoms develop, consult a physician.

CHRONIC

See carcinogenicity section below. There are no known health effects associated with chronic exposure to this product.

CARCINOGENICITY

Hazardous Ingredients: Listed as carcinogen by:				
	IARC	IARC	NTP	OSHA
Fiberglass continuous filament	No	No	No	No
Poly(terephthaloylchloride/p-phenylenediamine) para-aramid (see note b. below)	No	No	No	No
N-methyl-2-pyrrolidone NMP	No	No	No	No
Poly (isophthaloylchloride/ m-phenylenediamine) meta-aramid	----- See note a. below -----			
N,N-dimethylacetamide DMAC	----- See note a. below -----			

***IARC:** In June, 1987 the International Agency for Research on Cancer (IARC) categorized fiberglass continuous filaments as not classifiable with respect to human carcinogenicity (Group 3). The evidence from human as well as animal studies was evaluated by IARC as insufficient to classify fiberglass continuous filaments as a possible, probable, or confirmed cancer causing material.

a. Meta-aramid fibers may contain less than 1% residual DMAC. A two-week subchronic test in which mice were exposed to DMAC via inhalation showed liver and testicular effects at high exposure concentrations (300, 500 and 700 ppm). No adverse effects were observed at 100 ppm.

b. Repeated and prolonged inhalation of excessive concentrations of para-aramid respirable fibers may cause permanent lung injury. Short-term inhalation studies in rats and hamsters with an extended follow-up of up to nine months have demonstrated that p-aramid RFP are not biopersistent. Long p-aramid RFP are quickly transversely broken into smaller fragments and then removed from the lung. However, extremely high amounts of inhaled p-aramid RFP may inhibit the clearance mechanisms. Inhalation of high concentrations of RFP causes pulmonary inflammation in rats and hamsters; lifelong exposure to concentrations of 100 and 400 RFP/ml caused pulmonary fibrosis in rats. Only minimal fibrosis was seen at 25 RFP/ml. The fibrosis was largely reversible after cessation of exposure. No malignant tumors resulted from the lifelong inhalation tests in rats. Instead, proliferative cystic tissue changes were observed in rats

after exposure to particulates. They occur mainly in (female) rats and have never been observed in human beings. These cysts were subject of scientific debate for an extended period of time, but current consensus holds that they are not malignant and that their occurrence in animals have no relevance to humans. Intraperitoneal injections of excessive amounts of p-aramid RFP caused only a non-significant increase in the observed number of mesotheliomas. The validity of the intraperitoneal test for the prediction of carcinogenicity is questionable.

MEDICAL CONDITIONS AGGRAVATED BY EXPOSURE:

Persons with a history of chronic respiratory or skin conditions that are aggravated by mechanical irritants may be at increased risk for worsening their condition from exposure during use of the product.

Section 12 : ECOLOGICAL INFORMATION

N/A

Section 13 : DISPOSAL CONSIDERATIONS

See Section 8 (if applicable)

Section 14 : TRANSPORT INFORMATION

N/A

Section 15 : REGULATORY INFORMATION

N/A

Section 16 : OTHER INFORMATION

DISCLAIMER - The information provided in this Safety Data Sheet is based on the data furnished by our suppliers. While the information and recommendations set forth herein are believed to be accurate, Industries 3R takes no warranty with respect thereto and disclaims all liability in reliance thereon. We recommend testing according to local conditions. The specifications are subject to change without notice.

Last Update : 2025-20-02



INDUSTRIES 3R

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : IDENTIFICATION

IDENTITÉ

Numéro de pièce: **3R123**

Identité: Ruban de fibres d'aramide / fibre de verre

Description: Ruban de fibres d'aramide avec cœur de fibre de

FOURNISSEUR **Industries 3R Inc.**

55, Route 116 Ouest, Danville, (Québec) J0A 1A0

819-839-2793

Info@industries3r.com

www.industries3r.com

Utilisation recommandée du produit: données non disponibles

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS



AVERTISSEMENT

Mises en garde :

P281 : Porter l'équipement de protection individuelle requis

P302 : En cas de contact avec la peau, laver avec un savon doux et de l'eau courante.

P304 : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste

P305 : En cas de contact avec les yeux, rincer les yeux pendant au moins 15 minutes ; consulter un médecin si l'irritation persiste

Mentions de danger :

N/A

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Numéro de service de Chemical Abstracts: N/A

Ingrédients dangereux	Poids	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	Autre
Fibre de verre, filament continu	Propriétaire	b.	5 mg/m ³ . 8hr TWA (inhalable) 1 fiber/cm ³ 8-hr TWA (respirable)	3 x 10 ⁶ fibers/m ³ 10-hr TWA (NIOSH)
Poly(chlorure de téréphtaloyle/phénylènediamine)/para-aramide	Propriétaire	a.	a.	-----
Poly(chlorure d'isophtaloyle/phénylènediamine)/méta-aramide	Propriétaire	a.	a.	-----
N,N-diméthylacétamide DMAC	< 1.0	10 ppm	10 ppm	
N-méthyl-2-pyrrolidone (NMP)	< 2.0	-----Non établie-----		
Ingrédients non dangereux	Poids	OSHA-PEL	ACGIH-TLV	Autre
Taille/ finition	Propriétaire	-----Non établie-----		
Eau	Propriétaire	-----Non établie-----		

a. L'OSHA n'a pas établi de limite d'exposition admissible (PEL) pour le para-aramide ou le méta-aramide, et la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas établi de valeur limite de seuil (TLV). Elles sont considérées comme des "particules non réglementées par ailleurs" (PNOR) et sont couvertes par les PEL OSHA de poussières nuisibles de 5 mg / m³ pour la fraction de poussières respirables et de 15 mg / m³ pour la fraction de poussières totales pour une MPT de 8 heures (Pondérée dans le temps).

Le CIRC a classé les fibrilles de p-aramide comme «non classables en ce qui concerne sa cancérogénicité pour les animaux et pour l'homme»: Classe III. Cependant, il est fortement recommandé de ne pas dépasser 2 RFP / ml en tant que TWA de 8 heures, avec une concentration de 2,5 RFP / ml (15 min.) En tant que valeur plafond. Les RFP (particules respirables en forme de fibres) sont des fragments dont le diamètre est inférieur à 3 µm, la longueur maximale de 100 µm et dont le rapport longueur / diamètre est d'au moins 3: 1.

b. L'OSHA n'a pas établi de PEL spécifique pour le verre fibreux. Il est considéré comme une "matière particulière non réglementée par ailleurs" (PNOR) et est couvert par les PEL OSHA de poussières nuisibles de 5 mg / m³ pour la fraction de poussières respirables et de 15 mg / m³ pour la fraction de poussières totales pour une MPT de 8 heures (Pondérée dans le temps).

Section 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau :	Laver avec un savon doux et de l'eau courante. Utiliser un gant de toilette pour aider à éliminer les fibres. Pour éviter toute irritation supplémentaire, ne pas frotter ou gratter les zones irritées. Le frottement ou le grattage peut faire pénétrer les fibres dans la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion :	N/A (Non Applicable)

Section 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Matériel d'extinction : eau, mousse, dioxyde de carbone, poudre chimique

Instructions spéciales de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie soutenu, il convient de porter un appareil respiratoire autonome.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : La fibre de méta-aramide est intrinsèquement résistante aux flammes; Toutefois, si des matériaux combustibles sont collectés sur des constructions en méta-aramide, tels que des filtres, et exposés à une source d'inflammation, ces matériaux peuvent s'enflammer. En outre, la présence de poussières non combustibles telles que l'oxyde de cuivre, l'oxyde de fer et l'oxyde de plomb peut annuler la résistance à la flamme inhérente au méta-aramide. Si le matériau s'enflamme, des gaz toxiques et irritants seront émis. (Voir section 10.)

Une accumulation de poussière de p-aramide et une concentration suffisante de mouches peuvent présenter un risque d'incendie. Les particules de poussière de para-aramide sont potentiellement explosives (classe ST 1): éloignez toutes les sources d'inflammation des zones où des concentrations peuvent se produire. Prendre en compte les effets possibles d'une charge électrostatique.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures à prendre en cas de déversement (utiliser l'équipement de sécurité approprié) :

Pour le produit solide, sans objet.

Pour les poussières et les fibres générées pendant la fabrication, aspirer et mettre en conteneur.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manipulation : Voir section 8.

Stockage : Conserver dans un endroit propre et sec. Gardez les conteneurs fermés.

Élimination : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en tant que déchet solide non dangereux. Le DMAC présent dans les eaux usées contribue à la demande biologique en oxygène (DBO) mais est facilement biodégradable dans les systèmes classiques de traitement des eaux usées biologiques. Les eaux usées contenant du DMAC doivent être éliminées conformément aux réglementations nationales et locales relatives aux rejets d'eaux usées.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation:	Une ventilation générale par dilution et/ou une ventilation locale par aspiration doivent être assurées, si nécessaire, pour maintenir les expositions en dessous des PEL ou TLV. Une ventilation adéquate doit être assurée à des températures élevées
Protection respiratoire :	Un respirateur anti-poussière jetable correctement ajusté et approuvé par NIOSH/MHSA tel que le modèle 8210 ou le modèle 9900 de 3M (dans les environnements très humides) ou l'équivalent doit être utilisé lorsque : des niveaux élevés de poussière sont rencontrés ; le niveau de fibres de verre dans l'air dépasse les limites d'exposition autorisées par l'OSHA ; ou en cas d'irritation. Utilisez une protection respiratoire conformément au programme de protection respiratoire de votre entreprise et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.134).

Protection des yeux :	Des lunettes de sécurité, des lunettes à coques ou des écrans faciaux doivent être portés chaque fois que des matériaux en fibre de verre sont manipulés.
Vêtements de protection :	Porter une chemise ample à manches longues couvrant la base du cou et un pantalon long . L'irritation de la peau due à l'exposition à la fibre de verre est connue pour se produire principalement aux points de pression tels que le cou, les poignets et la taille. Porter des gants pour manipuler le produit.
Pratiques de travail et d'hygiène :	<p>Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éviter toute exposition inutile aux poussières et aux fibres - Enlever les fibres de la peau après l'exposition - Veiller à ne pas frotter ou gratter les zones irritées. Le frottement ou le grattage peut faire pénétrer les fibres dans la peau. Les fibres doivent être éliminées par lavage. L'utilisation de crèmes protectrices peut, dans certains cas, s'avérer utile. - Utilisez un aspirateur pour enlever les fibres et les poussières des vêtements. L'AIR COMPRIMÉ NE DOIT JAMAIS ÊTRE UTILISÉ. Lavez toujours les vêtements de travail séparément et essuyez le lave-linge/l'évier afin d'éviter que les fibres de verre détachées ne se retrouvent sur d'autres vêtements. - Gardez la zone de travail propre de toutes les poussières et fibres générées pendant la fabrication. - Utilisez un aspirateur pour nettoyer les poussières et les fibres. Évitez de balayer ou d'utiliser de l'air comprimé, car ces techniques remettent les poussières et les fibres en suspension dans l'air. - Avoir accès à des douches de sécurité et à des fontaines oculaires. - Réservé à un usage professionnel. Tenir hors de portée des enfants.
Limites d'exposition (TLVS) :	N/A

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point de fusion (ramollissement) :	La dégradation thermique avec perte de résistance des produits commence à une température supérieure à 300° C (572° F)
Point d'ébullition (° C) :	N/A (Non Applicable)
Gravité spécifique (verre nu) :	N/M
Pourcentage de volatilité :	N/A
Pression de vapeur (mm Hg) :	N/A
Densité de vapeur (air=1) :	N/A
Taux d'évaporation (éther éthylique=1) :	N/A
Solubilité dans l'eau :	Non soluble
Apparence et odeur :	Jaune / bronzé, sans odeur
pH :	N/A
Densité relative :	N/A
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'exposition :	N/A
Point de congélation :	N/A
Point d'éclair :	N/A

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N/A
Température d'auto-inflammation :	N/A
Température de décomposition :	N/A
Viscosité :	N/A

Section 10 : STABILITÉ AND REACTIVITÉ

Stabilité (conditions à éviter) :	Les matériaux chauffants au-dessus de 250 ° C vont volatiliser rapidement la NMP. Une ventilation adéquate doit être fournie.
Stabilisateurs :	N/A
Incompatibilité (matières à éviter) :	Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux :	Les calibres ou les liants peuvent se décomposer dans un incendie. Les produits de décomposition primaires comprennent le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, d'autres hydrocarbures et l'eau.
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas.
Point d'éclair (oF) :	N/A (Non Applicable)
Température d'auto-inflammation (oF) :	N/A (SANS OBJET)
Limites d'inflammabilité (%) :	LEL : N/A UEL : N/A

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Principales voies d'exposition : Inhalation et contact avec la peau.

Risques pour la santé (y compris les effets aigus et chroniques et les symptômes de surexposition) :

AIGUË:

Inhalation :	L'inhalation de poussières et de fibres peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures (bouche, nez et gorge).
Contact avec la peau :	Le contact de la peau avec les poussières et les fibres peut provoquer des démangeaisons et une irritation mécanique temporaire.
Contact avec les yeux :	Le contact des yeux avec les fibres et les poussières peut provoquer une irritation mécanique temporaire.
Ingestion :	Irritation mécanique temporaire du tube digestif. Observer l'individu. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

CHRONIQUE

Voir la section sur la cancérogénicité ci-dessous. Il n'y a pas d'effets connus sur la santé associés à une exposition chronique à ce produit.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ingrédients dangereux : Listé comme cancérigène par :

	IARC	IARC	NTP	OSHA
Filament continu de fibre de verre	Non	Non	Non	Non

Poly(chlorure de téréphtaloyle/p-phénylènediamine) para-aramide (voir note b. ci-dessous)	Non	Non	Non	Non
N-méthyl-2-pyrrolidone NMP	Non	Non	Non	Non
Poly(chlorure d'isophtaloyle/ m-phénylènediamine) méta-aramide	----- Voir note a. ci-dessous -----			
N,N-diméthylacétamide DMAC	----- Voir note a. ci-dessous -----			

***IARC:** En juin 1987, le International Agency for Research on Cancer (IARC) a classé les filaments continus en fibre de verre comme ne pouvant pas être classés en ce qui concerne la cancérogénicité pour l'homme (groupe 3). Le IARC a estimé que les preuves provenant d'études sur l'homme et sur l'animal étaient insuffisantes pour classer les filaments continus en fibre de verre parmi les matériaux cancérogènes possibles, probables ou confirmés.

a. Les fibres de méta-aramide peuvent contenir moins de 1% de DMAC résiduel. Un test subchronique de deux semaines au cours duquel des souris ont été exposées au DMAC par inhalation a montré des effets sur le foie et les testicules à des concentrations d'exposition élevées (300, 500 et 700 ppm). Aucun effet indésirable n'a été observé à 100 ppm.

b. L'inhalation répétée et prolongée de concentrations excessives de fibres respirables en para-aramide peut provoquer des lésions pulmonaires permanentes. Des études d'inhalation à court terme chez des rats et des hamsters avec un suivi prolongé allant jusqu'à neuf mois ont démontré que les RFP pour p-aramide n'étaient pas biopersistantes. Les longues RFP de p-aramide sont rapidement fractionnées transversalement en fragments plus petits, puis retirées du poumon. Cependant, des quantités extrêmement élevées de RFP inhalé de p-aramide peuvent inhiber les mécanismes de clairance. L'inhalation de fortes concentrations de RFP provoque une inflammation pulmonaire chez le rat et le hamster; Une exposition à vie à des concentrations de 100 et 400 RFP / ml a provoqué une fibrose pulmonaire chez le rat. Une fibrose minime a été observée à 25 RFP / ml. La fibrose était largement réversible après la cessation de l'exposition. Aucune tumeur maligne n'a résulté des tests d'inhalation à vie effectués chez le rat. Au lieu de cela, des modifications prolifératives du tissu kystique ont été observées chez le rat après exposition à des particules. Ils surviennent principalement chez les rats (femelles) et n'ont jamais été observés chez l'homme. Ces kystes ont fait l'objet de débats scientifiques pendant une période prolongée, mais le consensus actuel veut qu'ils ne soient pas malins et que leur présence chez l'animal n'ait aucune incidence sur l'être humain. Les injections intrapéritonéales de quantités excessives de p-aramide RFP n'ont provoqué qu'une augmentation non significative du nombre de mésothéliomes observé. La validité du test intrapéritonéal pour la prédiction de la cancérogénicité est discutable.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION :

Les personnes ayant des antécédents d'affections respiratoires ou cutanées chroniques aggravées par des irritants mécaniques peuvent courir un risque accru d'aggravation de leur état du fait de l'exposition pendant l'utilisation du produit.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

N/A

Section 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Voir section 8 (le cas échéant)

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N/A

Section 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

N/A

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ – Les informations fournies dans cette fiche et la sécurité des données sont basées sur les données fournis par nos fournisseurs actuels. Bien que les informations et les recommandations du présent document sont considérées comme exactes, Industries 3R ne prend aucune garantie à cet égard et décline toute responsabilité en se fondant sur celle-ci. Nous vous recommandons de tester en fonction des conditions locales. Les spécifications sont sujettes à modification sans préavis.

Date de mise à jour : 2025-02-20